

RAPPORT FINANCIER
2021



LE MOT DU TRESORIER



Chers amis,

L'exercice 2021 a été une année encore marquée par les difficultés liées à la pandémie Covid-19. Les restrictions imposées pour limiter la progression de cette épidémie ont empêché d'agir au Vietnam où les équipes de la Fondation n'ont pas pu se rendre. Au Liban, en revanche, la Fondation a dû déployer de nombreux projets afin de venir en aide à une

population très durement touchée par les crises que le pays traverse depuis 2019.

Mais si les inquiétudes concernant le Covid-19 semblent s'atténuer, ce sont d'autres crises qui se préparent. En Afrique, la situation politique reste instable dans nombre de pays et des groupes armés se déploient, créant une insécurité qui conduit, comme au Burkina-Faso, au déplacement des populations. Celles-ci sont alors inévitablement confrontées à des difficultés très grandes que ce soit pour se loger, trouver un travail ou même tout simplement pour se nourrir. Partout où elle est présente, la Fondation tente de venir en aide à ces populations en leur apportant l'accès aux soins et à l'éducation.

En 2021, les dépenses de missions sociales ont augmenté de façon très significative (+12%) et atteignent désormais 75% du total des emplois. Ceci n'est cependant possible que grâce à la générosité fidèle des donateurs. Qu'ils en soient remerciés !

Cette année a également vu la création d'une nouvelle fondation, sous l'égide de la Fondation Raoul Follereau. Cette fondation abritée qui porte le nom de Monseigneur Jean Cassaigne, a pour objet de venir en aide aux populations vulnérables dans les pays en voie de développement, par la remise d'un prix décerné par un jury de lycéens. Je salue cette initiative qui permet, au-delà de l'aide financière octroyée, d'impliquer la jeunesse et de l'éduquer aux enjeux de la solidarité internationale. L'implication de la jeunesse est en effet primordiale pour parvenir à créer un monde plus juste et plus humain.

*Raoul Follereau lui-même a fait le pari de l'avenir en désignant la jeunesse du monde comme son héritière et en lui adressant ce message : « **le trésor que je vous laisse, c'est le bien que je n'ai pas fait, que j'aurais voulu faire, et que vous ferez après moi** ».*

Bertrand de Gasquet

Président de la commission financière

SOMMAIRE

BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	5
1. Objet social	5
2. Principes d'action	5
3. Organisation des projets et des programmes	5
4. Faits marquants de l'exercice	6
5. Evènements post-clôture	6
6. Règles et méthodes comptables	6
NOTES D'INFORMATION SUR LE BILAN	8
7. Immobilisations incorporelles et corporelles	8
8. Immobilisations financières	9
9. Créances	9
10. Valeurs mobilières de placements et disponibilités	10
11. Fonds propres et réserves	10
12. Provisions	11
13. Fonds dédiés	11
14. Dettes	12
15. Engagements hors bilan	12
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	12
16. Résultat d'exploitation	12
17. Résultat financier	12
18. Résultat exceptionnel	13
19. Résultat de l'exercice	13
COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	14
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	15
20. Commentaires sur les charges	15
21. Commentaires sur les produits	16
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	17
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	18
22. Le compte d'emploi annuel des ressources	18
23. Report des ressources liées à la générosité	18
INFORMATIONS SPECIFIQUES	18
24. Actifs constitutifs de la dotation non consommable	18
25. Fondations abritées	19
AUTRES INFORMATIONS	20
26. Effectifs	20
27. Rémunérations	20
28. Bénévolat	20
29. Honoraires des commissaires aux comptes	20
30. Nombre et montant des reçus fiscaux émis	20
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	22

BILAN

ACTIF (en euros)	2021 BRUT	AMORT & PROV.	2021 NET	2020 NET
Actif immobilisé	13 140 878	5 640 715	7 500 163	6 069 289
Immobilisations incorporelles	537 528	526 379	11 149	38 975
Immobilisations corporelles	8 054 345	5 076 574	2 977 771	2 790 080
Biens reçus par legs destinés à être cédés	3 730 020	37 762	3 692 258	2 552 543
Immobilisations financières	818 985	0	818 985	687 691
Actif circulant	24 335 095	205 249	24 129 846	22 885 285
Stock	0		0	0
Créances reçues par legs ou donations	2 958 633	0	2 958 633	2 099 981
Avances et acomptes versés	122 891		122 891	182 292
Créances clients et comptes rattachés	69 268	29 663	39 605	36 318
Autres créances	156 220		156 220	202 509
Valeurs mobilières de placement	18 512 878	175 586	18 337 292	14 182 793
Disponibilités	2 515 205		2 515 205	6 181 391
Comptes de régularisation	206 007		206 007	185 063
Charges constatées d'avance	206 007		206 007	185 063
TOTAL ACTIF	37 681 979	5 845 964	31 836 015	29 139 636

PASSIF (en euros)	2021	2020
Fonds propres et réserves	21 169 319	20 278 730
Dotation initiale	489 531	487 096
Dotations complémentaires	1 978 627	1 968 783
Fonds propres sans droit de reprise	2 374 553	2 374 553
Fonds propres avec droit de reprise	903 741	903 741
Dotation des fondations abritées	1 142 560	1 115 560
Réserves pour projets	13 416 449	7 319 475
Résultat de l'exercice	863 858	6 109 523
Fonds reportés et dédiés	8 568 519	7 026 093
Fonds reportés liés aux legs ou donations	6 145 264	4 381 488
Fonds dédiés	2 288 592	2 550 841
Fonds dédiés des fondations abritées	134 663	93 765
Provisions pour risques et charges	26 782	0
Dettes	2 071 395	1 834 813
Emprunts et dettes financières	50 351	40 189
Fournisseurs et comptes rattachés	402 624	540 543
Dettes des legs ou donations	503 779	403 725
Dettes fiscales et sociales	406 387	363 578
Autres dettes	708 254	486 778
Produits constatés d'avance	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL PASSIF	31 836 015	29 139 636

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en euros)</i>	2021	2020
Ressources liées à la générosité du public	10 400 624	15 604 773
Dons manuels	5 363 840	5 411 781
Mécénat	709	21 946
Legs, donations et assurances-vie	5 036 074	10 171 046
Contributions financières	958 087	716 610
Concours publics et subventions d'exploitation	101 157	48 616
Ventes de marchandises	764	116 690
Prestations de services	167 121	152 534
Reprises sur provisions et amortissements	23 377	7 038
Utilisation des fonds dédiés	455 618	222 414
Autres produits	131 311	112 856
Total des produits d'exploitation	12 238 060	16 981 531
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	2 476 515	2 528 954
Aides financières versées	5 249 527	4 382 172
Impôts, taxes et versements assimilés	279 527	280 856
Salaires et traitements	2 398 539	2 366 733
Charges sociales	866 287	884 537
Dotations aux provisions et amortissements	254 799	198 576
Report en fonds dédiés	234 268	343 591
Autres charges	8 455	7 992
Total des charges d'exploitation	11 767 918	10 993 411
Résultat d'exploitation	470 142	5 988 120
Autres intérêts et produits assimilés	43 629	21 646
Reprises sur provisions et transferts de charges	6 047	2 494
Différences positives de change	2 790	3 316
Produits nets sur cessions de VMP	328 678	34 377
Total des produits financiers	381 232	61 833
Dotations aux amortissements et provisions	135 310	19 212
Différences négatives de change	43	6 217
Charges nettes sur cessions de VMP	4 340	31 300
Autres charges financières	0	45
Total des charges financières	139 693	56 774
Résultat financier	241 539	5 059
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	277 163	144 638
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	381
Total des produits exceptionnels	277 163	145 019
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 182	311
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	105 113	28 363
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	17 685	0
Total des charges exceptionnelles	124 979	28 674
Résultat exceptionnel	152 184	116 345
Impôts	0	0
Total des produits	12 896 454	17 188 383
Total des charges	12 032 590	11 078 860
Excédent ou déficit de l'exercice	863 864	6 109 524
Intérêts minoritaires	7	1
Excédent ou déficit de l'exercice part du groupe	863 858	6 109 522

ANNEXE

1. Objet social

Organisme caritatif privé, reconnue d'utilité publique, la Fondation Raoul Follereau poursuit le combat de son fondateur : « Bâtir un monde sans lèpres », en mettant en œuvre son message de charité qui témoigne d'un sens profond de la dignité de la personne humaine et d'un attachement particulier à toutes ses dimensions (physique, sociale et culturelle). En plaçant l'homme, sans distinction d'origine ou de religion, au cœur de ses projets et en privilégiant les actions en profondeur visant à soigner, éduquer et réinsérer, la Fondation lutte contre toute forme d'exclusion causée par la maladie, l'ignorance ou la pauvreté. Elle œuvre à la mobilisation d'une véritable communauté de générosité qui associe donateurs, partenaires, bénévoles et salariés pour un monde plus juste et plus humain.

2. Principes d'action

Plaçant le respect de tout homme au cœur de ses projets, la Fondation Raoul Follereau s'appuie sur trois principes d'action, fondés sur la devise « *Aimer, agir !* » : **aimer** tout homme exclu à cause de sa maladie, de son ignorance ou de sa pauvreté ; **agir** pour l'aider à se mettre debout et à vivre dans des conditions dignes.

A ce titre, la Fondation apporte une attention particulière à :

- **Privilégier les actions en profondeur qui assurent des effets curatifs et durables**, en s'attaquant aux causes des maux, en acceptant de s'engager dans la durée, en apportant des réponses pérennes, adaptées aux besoins et aux réalités du terrain et conformes à l'enseignement social de l'Église.
- **« Aider à faire »** : appuyer et développer les compétences et les structures locales, si besoin, les susciter sans se substituer à elles :
 - Programmes nationaux, en collaboration avec les ministères des pays concernés ;
 - Partenaires privés, le plus souvent religieux (partenaires historiques de la Fondation au service des plus pauvres), choisis pour leur intégrité, leur compétence et leur engagement à long terme.
- **Rechercher l'efficacité** :
 - En coordonnant ses actions contre la lèpre avec les deux organisations internationales dont la Fondation est membre fondateur : l'ILEP (Fédération internationale rassemblant les associations qui luttent contre la lèpre dans le monde) et l'UIARF (Union Internationale des Associations Raoul Follereau).
 - En inscrivant toutes ses actions dans une démarche de qualité et un processus d'amélioration continue, selon l'intransigeance prônée par Raoul Follereau.

3. Organisation des projets et des programmes

Dans un souci d'efficacité et de transparence, l'organisation des projets et programmes de la Fondation Raoul Follereau s'articule aujourd'hui autour de trois grands programmes visant à lutter contre l'exclusion :

- **Lutter contre la lèpre et les maladies tropicales négligées**
 - En améliorant les conditions sanitaires et en sensibilisant les populations,
 - Par le soutien aux centres de santé et la formation des équipes médicales,
 - Par la réadaptation physique et sociale des anciens malades,
 - En appuyant la recherche pour l'amélioration des traitements.
- **Donner un avenir par l'éducation**
 - Par la scolarisation,
 - Par l'alphabétisation et les cours de langue,
 - Au travers d'activités éducatives (soutien scolaire et patronages),

- En accueillant les orphelins et les enfants des rues,
- Par la formation professionnelle.
- **Revitaliser les territoires délaissés ou sinistrés...**
 - En aidant à la création d'activités économiques,
 - En favorisant l'accès à l'éducation,
 - En permettant l'accès aux soins.
- **Pour éveiller les consciences aux maux de notre temps, la Fondation a également une mission d'information :**
 - Sensibiliser le public le plus large au message de Raoul Follereau et aux situations d'exclusion auxquelles les actions de la Fondation répondent,
 - Publier, diffuser des documents sur la vie et le message de Raoul Follereau et sur les actions soutenues par la Fondation,
 - Organiser des événements : campagnes, conférences, actions locales ...

4. Faits marquants de l'exercice

Durant l'exercice 2021, la Fondation a poursuivi le développement de projets de grande envergure, à composantes multiples, appelés Eau, Hygiène et Assainissement (EHA), comme à Chiépo en Côte d'Ivoire. Au Moyen-Orient, suite à l'explosion qui s'était produite à Beyrouth en août 2020, la Fondation a participé à l'effort de reconstruction et en particulier à la reconstruction de la maternité de l'hôpital du Rosaire.

Les ressources ont également profité du bon niveau de libéralités reçues et notamment des assurances-vie, permettant d'afficher un excédent de presque 0,6M€ qui sera affecté aux réserves. Après plusieurs années de réduction, celles-ci retrouvent un niveau permettant de faire face à 12 mois d'activité. Ce gage de sécurité permet d'envisager des actions ambitieuses et de long terme, avec davantage d'impact sur le terrain.

En 2021, la Fondation Jean Cassaigne a été créée sous égide de la Fondation Raoul Follereau. Cette nouvelle fondation abritée a pour objet d'œuvrer en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables dans les pays en voie de développement et de faire connaître la vie et l'œuvre de Monseigneur Jean Cassaigne comme exemple d'engagement en matière de solidarité envers les plus démunis. En juin 2021, la Fondation Jean Cassaigne a remis le Prix des Lycéens pour la Solidarité Internationale à l'Association des Enfants de Louxor.

5. Evènements post-clôture

Les états financiers ci-après ont été préparés sur la base des éléments connus. Aucun évènement significatif n'est survenu après la clôture.

6. Règles et méthodes comptables

- Périmètre de consolidation

La Fondation Raoul Follereau intègre dans ses comptes combinés les entités avec lesquelles elle partage des services communs et qui sont nécessaires à la réalisation de son objet social : la lutte « *contre la lèpre et toutes les lèpres* ».

Outre la Fondation Raoul Follereau, les entités entrant dans le périmètre de combinaison sont :

- L'Association des Amis de Raoul et Madeleine Follereau ;
- La SARL Follereau Logistique ;
- La SCI Dantzig Immo ;
- Le GIE Dantzig.

La Fondation Raoul Follereau exerçant un contrôle exclusif sur les deux sociétés et le GIE Dantzig, la méthode de combinaison retenue est celle de l'intégration globale pour ces entités. Cette méthode a également été retenue pour la combinaison de l'association des Amis de Raoul et Madeleine Follereau.

La combinaison par intégration globale est une opération comptable qui intègre l'ensemble des comptes des entités après avoir neutralisé les transferts internes et réalisé les retraitements nécessaires.

- Cadre légal

Les comptes annuels de l'exercice 2021 ont été établis et présentés conformément aux règlements ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels personnes morales de droit privé à but non lucratif et ANC 2020-01 relatifs aux règles comptables pour les combinaisons.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

- Amortissements

Les immobilisations sont amorties sur leur durée réelle d'utilisation, de façon linéaire et selon les durées suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| - Logiciels | 3 ans |
| - Constructions en France | 20 à 60 ans selon les composants |
| - Constructions en Afrique | 10 à 20 ans selon les composants |
| - Installations, agencements | 5 à 15 ans |
| - Matériel de bureau et d'exposition | 5 ans |
| - Matériel de transport | 4 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

- Disponibilités et placements financiers

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale. Les comptes en devises étrangères sont convertis au taux de clôture.

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat, frais d'acquisition inclus. Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché est inférieure à la valeur d'achat.

- Fonds dédiés

Lorsque des ressources sont affectées par les financeurs à des actions ou des projets déterminés, la partie de ces ressources non utilisées en fin d'exercice est comptabilisée en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés », et inscrite au passif du bilan dans la rubrique « fonds dédiés ». Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de leur utilisation lors des exercices suivants, par la contrepartie du compte « utilisation des fonds dédiés », inscrit au compte de résultat. Dans certains cas, les fonds dédiés font l'objet de placements financiers dont les revenus viennent abonder la réalisation des actions ou projets correspondants.

- Legs, successions et donations

Les legs et donations sont soumis à l'acceptation préalable du directoire, sur délégation du conseil de surveillance. Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date d'acceptation, selon leur nature, en contrepartie du compte de produits « legs, donations et assurances-vie ». Toutefois, la partie des produits de legs ou donations non encore encaissée est comptabilisée dans un compte de passif dénommé « fonds reportés liés aux legs ou donations » en contrepartie d'une charge venant en déduction des produits. Ces sommes sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie, le compte « utilisation de fonds reportés ».

- Aides financières octroyées

Les aides apportées par la Fondation aux projets qu'elle soutient, directement ou indirectement sont comptabilisées dans un compte de charge « Aides financières versées ».

NOTES D'INFORMATION SUR LE BILAN

7. Immobilisations incorporelles et corporelles

Variation des immobilisations :

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	550 612	0	13 084	537 528
Logiciels	550 612	0	13 084	537 528
Immobilisations corporelles	8 356 676	517 397	819 729	8 054 345
Terrains	510 618	0	13 615	497 002
Constructions	6 356 029	160 411	329 381	6 187 059
Installations, agencements	681 245	21 991	6 287	696 949
Aménagements divers	275 450	244 399	177 881	341 968
Matériel de transport	81 817	79 164	18 561	142 420
Matériel informatique	201 220	7 475	99 040	109 655
Matériel de bureau	230 755	3 958	155 422	79 291
Matériel d'exposition	19 542	0	19 542	0
Biens reçus par legs destinés à être cédés	2 756 114	3 027 720	2 053 814	3 730 020
TOTAL	11 663 402	3 545 117	2 886 627	12 321 893

La Fondation est propriétaire de son siège social situé 31 rue de Dantzig à Paris 15^{ème}. Elle détient également des locaux en province dédiés à l'activité de ses délégations régionales, des locaux en Afrique pour ses représentations et un hôpital situé à Pobè au Bénin : le centre Raoul et Madeleine Follereau dédié au dépistage et au traitement de la lèpre et de l'ulcère de Buruli (CDTLUB). En 2021, la Fondation a procédé à des travaux de rénovation et d'entretien de son siège social et du CDTLUB, conduisant à une sortie d'immobilisations pour la plupart totalement amorties et à une augmentation correspondant à la valeur des travaux.

Les biens immobiliers sont estimés à une valeur totale de 14,9 M€, faisant apparaître une plus-value latente de 7,2 M€ par rapport à leur valeur brute.

Variation des amortissements et dépréciations :

	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprise	Amortissements à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	511 637	27 826	13 084	526 379
Logiciels	511 637	27 826	13 084	526 379
Immobilisations corporelles	5 566 597	192 488	682 511	5 076 574
Constructions	4 265 794	111 209	215 117	4 161 886
Installations, agencements	587 780	21 877	6 287	603 370
Aménagements divers	255 458	25 921	184 973	96 406
Matériel de transport	24 240	24 758	2 130	46 869
Matériel informatique	194 222	4 700	99 040	99 882
Matériel de bureau	219 561	4 022	155 422	68 161
Matériel d'exposition	19 542	0	19 542	0
Biens reçus par legs destinés à être cédés	203 570	8 333	174 142	37 762
TOTAL	6 281 805	228 647	869 737	5 640 715

La sortie d'immobilisation s'accompagne d'une reprise des amortissements correspondant.

8. Immobilisations financières**Détail des immobilisations financières :**

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Titres de participations	126 615	0	0	126 615
Créances rattachées à des participations	85 000	0	0	85 000
Créances diverses	218 037	2 058	7 072	213 023
Prêts	258 039	194 519	58 210	394 347
TOTAL	687 691	196 577	65 282	818 985

Les participations sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Les créances diverses incluent un versement 75 k€ effectué à l'Académie française pour le financement et l'attribution d'un prix Raoul Follereau décerné tous les deux ans, ainsi que les cotisations 1% logement à Entreprises-Habitat (134 k€). Les prêts correspondent principalement à des aides à la réinsertion par l'emploi, permettant de favoriser la création d'une activité commerciale ou artisanale et de participer à la revitalisation des zones rurales.

Détail des filiales et participations :

Détail des filiales et participations :					
	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Résultat du dernier exercice clos
			Brute	Nette	
1 - Filiales (plus de 50% du capital)					
2 - Participations (10 à 50% du capital)					
• Villages Vivants	228 194	16,60%	35 000	35 000	6 654
• SCIC Baranoux	37 900	13,19%	5 000	5 000	427
3 - Autres					
• Société civile Renaudes-Niel	84 986	3,70%	33 250	33 250	-3 330
• Nef	49 472 000	0,20%	53 357	53 357	2 707 000
• GIE Scene	2 286	0,33%	8	8	0
TOTAL			126 615	126 615	

9. Créances**Détail des créances immobilisées :**

	Montant brut	Echéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	130 190	19 687	11 840	98 663
Prêts	394 347	143 694	239 802	10 851
Autres	266 702	58 204	22 540	185 958
TOTAL	791 239	221 585	274 182	295 472

Parmi les créances à plus de 5 ans figurent des créances de participation dans le GIE Dantzig auquel la Fondation est adhérente, des titres participatifs dans les SCIC Villages Vivants, Auberge de Boffres et Baranoux, ainsi que d'autres créances comme le versement de 75 k€ effectué à l'Académie française (cf. ci-dessus) et les cotisations 1% logement à Entreprises-Habitat.

Détail des créances de l'actif circulant :

	Montant brut	Echéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	122 891	56 640	61 500	4 751
Créances clients et autres créances	180 431	148 087	11 840	20 504
Charges constatées d'avance	206 007	206 007	0	0
TOTAL	509 329	410 733	73 340	25 256

10. Valeurs mobilières de placements et disponibilités**Détail des valeurs mobilières de placement :**

	Montant brut	Dépréciation	Net	Valeur liquidative à la clôture
Actions	1 057 030	40 441	1 016 590	1 316 555
FCP dédié	14 647 668	0	14 647 668	16 367 899
Obligations	7 269	0	7 269	12 330
OPVCM court terme	306 263	161	306 102	306 461
SCPI	2 366 511	127 258	2 239 253	2 239 253
Autres	128 138	7 726	120 411	128 790
TOTAL	18 512 878	175 586	18 337 292	20 371 288

Les placements financiers de la Fondation sont constitués essentiellement d'un Fonds commun de placement (FCP) qui lui est dédié. Les placements financiers de la SCI Dantzig Immo sont sur des supports actions et SCPI. Les dotations des fondations abritées peuvent être investies dans le FCP dédié, en actions ou en SCPI. Au 31 décembre 2021, la plus-value latente est de 2,0 M€.

Les disponibilités sont essentiellement sur des comptes bancaires courants.

11. Fonds propres et réserves**Variation des fonds propres et réserves :**

	Valeur au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur à la clôture de l'exercice
Dotation initiale	487 096	2 435	0	489 531
Dotations complémentaires	1 968 783	9 844	0	1 978 627
Fonds propres sans droit de reprise	2 374 553	0	0	2 374 553
Apports avec droit de reprise	903 741	0	0	903 741
Dotations des fondations abritées	1 115 560	27 000	0	1 142 560
Réserves pour projets	7 319 475	6 036 707	-60 268	13 416 450
Résultat de l'exercice	6 109 524	945 363	6 191 022	863 864
Intérêts minoritaires	-1	1	7	-7
TOTAL	20 278 730	7 021 351	6 130 761	21 169 320

En 2021, les dotations des fondations abritées ont été augmentées de 27 k€ par un versement complémentaire pour la fondation Séverine Degrand (17 k€) et par l'apport en dotation de la nouvelle Fondation Jean Cassaigne (10 k€). Le résultat 2020 a été affecté à la revalorisation de la dotation selon les dispositions statutaires (12 k€) et aux réserves pour projets (6,0 M€).

Le résultat 2021 est un excédent de 945 363 €.

12. Provisions**Variation des provisions pour risques et charges :**

	Provisions au début de l'exercice	Augmentation (dotations de l'exercice)	Diminution (reprises de l'exercice)	Diminution (utilisations de l'exercice)	Provisions à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques et charges	0	26 782			26 782
TOTAL	0	26 782	0	0	26 782

En 2021, une provision est constituée pour risque de redressement fiscal sur des cotisations sociales de la représentation au Mali.

13. Fonds dédiés**Variation des fonds dédiés :**

	Valeur au début de l'exercice	Report	Utilisation	Valeur à la clôture de l'exercice
Projet People (Madagascar)	44 813		6 331	38 481
Fonds dédiés sur subventions	44 813	0	6 331	38 481
Lutte intégrée contre les MTN (Cote d'Ivoire)	282 568		142 854	139 714
Projet EHA à Chiépo (Côte d'Ivoire)	36 209	16 031		52 240
Projet d'aide Covid-19 (Côte d'Ivoire)	17 035		17 035	0
Etude épidémiologique sur le pian (Côte d'Ivoire)	0	35 184		35 184
Projet Probitas à Divo (Côte d'Ivoire)	0	22 808		22 808
Action rurale - Hauts de France	0	83 850		83 850
Fonds dédiés sur contributions financières	335 812	157 873	159 889	333 796
Lutte contre la lèpre au Mali	2 135 701		241 323	1 894 378
Tulay Ng Kabataan à Manille (Philippines)	510			510
Ecole mobile à Ouidah (Bénin)	0	10		10
Léproserie à Dakkia (Vietnam)	0	1 032		1 032
Orphelinat Gifin à Sharya (Irak)	0	20 385		20 385
Reconstruction de l'Hôpital du Rosaire (Liban)	2 500		2 500	0
Fonds dédiés sur ressources de la générosité	2 138 711	21 427	243 823	1 916 315
Fondation Séverine Degrand	24 005	21 051		45 056
Fondation Emploi Occitanie	11 767	1 000		12 767
Fondation La Guilde	191		32	158
Fondation Louis-Paul Aujoulat	1 186	490		1 676
Fondation A2ES	56 616		45 543	11 073
Fondation des Patronages	31 506	19 855		51 360
Fondation Jean Cassaigne	0	12 573		12 573
Fonds dédiés des fondations abritées	125 271	54 968	45 575	134 663
TOTAL	2 644 605	234 268	455 618	2 423 255

En 2021, 456 k€ de fonds dédiés ont été repris pour être utilisés conformément à la volonté des financeurs, dont 241 k€ sur des projets de lutte contre la lèpre au Mali et 143 k€ pour un projet en Côte d'Ivoire visant à lutter contre la lèpre en agissant sur l'eau, l'hygiène et l'assainissement (EHA).

Des financements pour divers projets de lutte contre la lèpre et les maladies tropicales négligées à manifestation cutanée, ont été reportés à hauteur de 159 k€, ainsi que 20 k€ pour l'orphelinat Gifin à Sharya en Irak.

Les fonds dédiés des fondations abritées excédentaires ont été augmentés de 55 k€ tandis que les fondations abritées déficitaires ont utilisé leurs fonds dédiés pour 46 k€.

14. Dettes**Détail des dettes par échéances :**

	Montant brut	Échéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	50 351	0	0	50 351
Fournisseurs et comptes rattachés	402 624	402 624	0	0
Dettes des legs ou donations	503 779	503 779	0	0
Dettes fiscales et sociales	406 387	406 387	0	0
Autres dettes	708 254	708 254	0	0
TOTAL	2 071 395	2 021 044	0	50 351

Les dettes à plus de cinq ans correspondent à des créances de participation du GIE Dantzig et de la SCI Dantzig. Les dettes des legs ou donations correspondent aux charges et dettes grevant la succession que la Fondation s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation. Il n'est pas possible de prévoir l'échéance de ces dettes.

15. Engagements hors bilan

- Indemnités de fin de carrière :

Les engagements de retraite correspondent à la valeur actuelle des indemnités de fin de carrière retenues au prorata du nombre d'années de présence. Leur calcul intègre également des hypothèses de rotation de personnel. Au 31 décembre 2021, ces indemnités sont estimées à 38 613 €.

NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT**16. Résultat d'exploitation**

En 2021, les produits d'exploitation ont atteint 12 238 k€. Cela représente certes une diminution de 4 743 k€ par rapport à 2020 mais si l'on ne tient pas compte d'un élément exceptionnel de 6,3 M€ reçu en 2020, il faut plutôt considérer que les produits d'exploitation sont en hausse sur l'exercice 2021. En effet, le niveau des libéralités, et en particulier des assurances-vie a atteint 5 036 K€, les contributions financières ont progressé à 958 k€ et les dons se sont maintenus à 5 364 k€.

Les charges d'exploitation atteignent 11 768 k€. Elles sont en forte augmentation par rapport aux années précédentes, ce qui reflète la volonté de la Fondation d'accroître ses actions et de développer des projets d'envergure à multiples composantes (projets WASH ou EHA)..

17. Résultat financier

L'année 2021 a été marquée par une hausse importante des marchés financiers qui ont largement rattrapé et même dépassé les niveaux d'avant la crise de mars 2020. La fin de l'année a cependant été marquée par des craintes sur une reprise de l'inflation et sur les réactions des banques centrales. Dans ce contexte incertain, la fondation a souhaité conserver la plus grande part de ses plus-values latentes (cf. note 10), afin de se protéger dans l'éventualité d'un nouveau retournement des marchés. Le résultat financier 2021 s'établit à 242 k€.

18. Résultat exceptionnel

En 2021, la cession d'un actif immobilier a permis d'enregistrer un produit net de 182 k€. En outre, la Fondation a procédé au remplacement d'immobilisations non entièrement amorties (notamment des travaux d'étanchéité), ce qui se traduit par des charges exceptionnelles pour 10 k€. Elle a également enregistré une provision exceptionnelle pour pénalités suite à un redressement sur le calcul des cotisations sociales des salariés de la représentation au Mali (18 k€). Le résultat exceptionnel s'établit ainsi à 152 k€.

19. Résultat de l'exercice

Le total des produits enregistrés en 2021 est de 12 896 k€, supérieur au total des charges qui est de 12 033 k€. L'exercice se solde donc par un excédent de 863 858 €.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

	EXERCICE 2021	Dont générosité du public	EXERCICE 2020	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	10 532 657	10 532 657	15 664 112	15 664 112
1.1 Dons, legs et mécénat	10 400 554	10 400 554	15 604 773	15 604 773
- Dons manuels	5 363 770	5 363 770	5 411 927	5 411 927
- Legs, donations et assurances-vie	5 036 074	5 036 074	10 171 046	10 171 046
- Mécénat	709	709	21 800	21 800
1.2 Autres produits liés à la générosité du public	132 103	132 103	59 339	59 339
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 405 646		956 621	0
2.1 Parrainage des entreprises	0		0	
2.2 Contributions financières sans contrepartie	958 087		716 610	
2.3 Autres produits non liés à la générosité du public	447 558		240 011	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	101 157		48 616	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	6 047	6 047	2 494	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	455 618	289 398	222 414	189 091
TOTAL	12 501 124	10 828 101	16 894 257	15 853 204

CHARGES PAR DESTINATION

1 - MISSIONS SOCIALES	8 535 534	7 454 712	7 641 106	7 094 652
1.1 Réalisées en France	2 122 492	2 082 342	2 134 557	2 129 557
- Actions réalisées par l'organisme	2 092 367	2 052 217	2 134 557	2 129 557
- Versements à d'autres organismes	30 125	30 125	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger	6 413 043	5 372 370	5 506 549	4 965 094
- Actions réalisées par l'organisme	6 368 183	5 327 510	5 486 373	4 944 918
- Versements à d'autres organismes	44 860	44 860	20 176	20 176
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 170 206	2 170 206	2 019 126	2 019 126
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 170 206	2 170 206	2 019 126	2 019 126
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0	0	0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	670 477	411 890	761 700	590 792
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	26 782	26 782	19 212	16 876
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	0		0	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	234 268	46 394	343 591	34 516
TOTAL	11 637 267	10 109 983	10 784 734	9 755 960
EXCEDENT OU DEFICIT	863 858	718 118	6 109 523	6 097 243

NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

20. Commentaires sur les charges par destination

Le passage des charges du compte de résultat par nature à celles du compte de résultat par origine et par destination s'effectue de la façon suivante :

Natures de charges	Charges par destination					Total des charges
	Missions sociales	Recherche de fonds	Frais de fonct.	Dotations aux provisions	Dotations fonds dédiés	
Achats et charges externes	757 554	1 486 178	187 707	0	0	2 431 438
Autres charges	2 339	5 426	690	0	0	8 455
Salaires et traitements	2 197 456	602 785	404 474	0	0	3 204 714
Impôts et taxes	177 388	47 176	39 737	0	0	264 301
Dotations aux amortissements	143 117	28 642	30 291	0	0	202 050
Dotations aux provisions	0	0	0	9 097	0	9 097
Subventions versées	5 249 527	0	0	0	0	5 249 527
Charges financières	35	0	4 348	0	0	4 384
Charges exceptionnelles	8 118	0	3 229	17 685	0	29 032
Report en fonds dédiés	0	0	0	0	234 268	234 268
TOTAL	8 535 534	2 170 206	670 477	26 782	234 268	11 637 267

Il existe un écart entre les charges du compte de résultat et celles du compte de résultat par origine et destination. Cet écart, qui est de 395 k€ en 2021 est dû à la combinaison des comptes. Alors que celle-ci fait distinctement apparaître les charges et les produits par nature des entités combinées dans le compte de résultat, seule apparaît dans le compte de résultat par origine et destination, la contribution nette de ces entités.

- Frais généraux :

Une quote-part de frais généraux est affectée aux missions sociales au prorata du nombre de salariés en équivalent temps plein œuvrant à la réalisation des missions sociales. Cette quote-part est de 289 k€ en 2021.

- Missions sociales :

Sous la rubrique « missions sociales », figurent les dépenses correspondant aux actions de la Fondation ainsi que les dépenses s'y rattachant directement ou indirectement (charges de personnel, frais de fonctionnement des départements projets, quote-part des frais généraux). Ces actions se répartissent comme suit :

	France	Etranger	Total
Soigner	188 466	4 710 143	4 898 609
Eduquer	294 586	1 019 250	1 313 837
Réinsérer	489 366	683 189	1 172 555
Informé*	1 150 534		1 150 534
TOTAL	2 122 952	6 412 583	8 535 534

* Les coûts imputés à cette action de diffusion du message de Raoul Follereau et d'information sur les missions sociales sont constitués de :

- des frais d'information sur les missions sociales dont 80% des frais d'édition et d'envoi de la lettre d'information ;
- des dépenses des actions de plaidoyer ;
- 9/12^{ème} des frais du réseau des bénévoles ;
- des frais de publication des documents sur la vie et la pensée du fondateur ;
- des frais des actions de promotion de l'image et de la notoriété du fondateur et en particulier une aide financière au Mouvement pour la canonisation de Raoul et Madeleine Follereau qui a été de 17 125 € en 2021,
- des frais du service communication.

- Frais de recherche de fonds :

Ils s'élèvent à 2 170 k€ et comprennent : les actions de communication liées à la collecte, les frais de la lettre d'information et du réseau des bénévoles hors ceux imputés aux missions sociales, ainsi que les frais de collecte et de traitement des dons, legs et assurances-vie.

- Frais de fonctionnement :

Ils s'élèvent à 670 k€ et comprennent : les coûts directs de la gouvernance, des services comptabilité-finance, et contrôle interne, les dépenses de communication institutionnelle ainsi que les frais généraux hors quote-part imputée aux missions sociales. Les éventuelles pertes financières figurent également dans cette rubrique.

- Dotations aux provisions :

Des provisions pour un montant de 27 k€ ont été enregistrées suite à un redressement sur le calcul des cotisations sociales des salariés de la représentation au Mali.

- Report en fonds dédiés de l'exercice :

Les fonds dédiés correspondent d'une part à des ressources affectées qui n'ont pas pu être utilisées lors de l'exercice et d'autre part aux résultats excédentaires des fondations abritées. 234 k€ ont ainsi été comptabilisés en 2021 (cf. note 13).

- Excédent de l'exercice :

L'exercice est clôturé avec un excédent de 864 k€ essentiellement grâce au niveau élevé de legs et assurances-vie perçus en 2021. Ce résultat sera affecté à la réserve pour projets qui reviendra de ce fait à un niveau équivalent à une année entière d'activités.

21. Commentaires sur les produits par origine

- Produits liés à la générosité du public :

Ces ressources constituées des dons, legs, donations, assurances-vie et mécénat d'entreprise, ont atteint 10 401 k€ en 2021, ce qui représente 88% des ressources collectées en 2021 (hors reprises de provisions et utilisations des fonds dédiés).

Il est à noter que les produits financiers générés par le placement des ressources non utilisées de la générosité sont également comptés dans cette rubrique. Ils ont été de 132 k€ en 2021.

- Produits non liés à la générosité du public :

Ces ressources sont constituées de contributions financières et d'autres produits.

Les contributions financières sont des aides reçues de la part d'organismes ayant une action similaire à celle de la Fondation. En 2021, ces contributions proviennent principalement d'Anesvad (organisation espagnole), de membres de l'ILEP (organisation internationale de lutte contre la lèpre), de fondations d'entreprises et d'autres fondations privées.

Les autres produits contiennent la contribution des entités combinées (330 k€), la part de produits financiers générés par le placement de la dotation (81 k€ en 2021), et d'autres produits et ristournes, dont 36 k€ correspondent aux participations aux soins du centre de traitement de l'ulcère de Buruli à Pobè (Bénin).

- Subventions et autres concours publics :

En 2021, la Fondation a reçu des subventions à hauteur de 101 k€ pour la poursuite d'un projet de recherche sur le traitement par prophylaxie des zones endémiques de la lèpre à Madagascar (projet People) et pour la construction d'un centre de tri au Liban.

- Reprises de provisions :

6 k€ de provisions pour dépréciation ont été reprises en 2021.

- Utilisations des fonds dédiés antérieurs

Cf. note 13.

COMPTES COMBINES 2021

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	7 454 712	7 094 652	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	10 532 657	15 664 112
1.1 Réalisées en France	2 082 342	2 129 557	1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	2 052 217	2 129 557	1.2 Dons, legs et mécénat	10 400 554	15 604 773
- Versements à d'autres organismes	30 125	0	- Dons manuels	5 363 770	5 411 927
1.2 Réalisées à l'étranger	5 372 370	4 965 094	- Legs, donations et assurances-vie	5 036 074	10 171 046
- Actions réalisées par l'organisme	5 327 510	4 944 918	- Mécénat	709	21 800
- Versements à d'autres organismes	44 860	20 176	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	132 103	59 339
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 170 206	2 019 126			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 170 206	2 019 126			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	411 890	590 792			
TOTAL DES EMPLOIS	10 036 807	9 704 569	TOTAL DES RESSOURCES	10 532 657	15 664 112
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	26 782	16 876	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	6 047	0
6 - REPORTS EN FONDS DE L'EXERCICE	46 394	34 516	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	289 398	189 091
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	718 118	6 097 243	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		0
TOTAL	10 828 101	15 853 204	TOTAL	10 828 101	15 853 204

SUIVI DU REPORT DES RESSOURCES NON AFFECTEES LIEES A LA GENEROSITE

	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	12 145 638	6 048 395
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	718 118	6 097 243
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	12 863 756	12 145 638

SUIVI DU REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES LIEES A LA GENEROSITE

	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	2 263 981	2 418 557
(-) Utilisation	289 398	189 091
(+) Report	46 394	34 516
FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	2 020 978	2 263 981

NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

22. Le compte d'emploi annuel des ressources

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, conforme à la loi n°91-772 du 7 août 1991 présente dans un tableau distinct l'emploi que la Fondation fait des ressources de la générosité qu'elle collecte auprès du public ou qui sont considérées comme liées à ces ressources, comme les produits financiers générés par le placement des ressources non utilisées.

Ces informations sont reprises directement des colonnes « dont générosité du public » du compte de résultat par origine et par destination.

23. Reports des ressources liées à la générosité

- Report des ressources non affectées :

En 2021, le montant des ressources de la générosité non affectées et non utilisées s'élève à 718 k€. Ce montant est largement dû à un montant important de legs et assurances-vie reçu en 2021. Ce montant sera affecté aux réserves pour projets qui seront ainsi portées à 12 864 k€, soit une année entière d'activité.

Il est à noter que les variations liées aux investissements et désinvestissements n'ayant pas de caractère significatif, ne sont pas présentées dans ce tableau. Ainsi le solde des ressources de la générosité non affectées et non utilisées est strictement égal au montant des réserves.

- Report des ressources affectées :

Les ressources de la générosité affectées et non utilisées s'élèvent en 2021 à 46 k€ et sont comptabilisées dans un compte de fonds dédiés (Cf. note 13). Dans le même temps, 289 k€ de fonds dédiés antérieurs ont été repris et utilisés sur 2021. A la fin de l'exercice, le solde des fonds dédiés est de 2 021 k€.

INFORMATIONS SPECIFIQUES

24. Actifs constitutifs de la dotation non consommable

- Dotation initiale :

La dotation initiale qui représente 490 k€, est constituée d'une fraction de l'immeuble du siège social de la Fondation. Cet immeuble est situé à Paris 15^{ème}, 31 rue de Dantzig. Sa valeur brute au bilan est de 2 226 k€ et sa valeur nette 672 k€. La dernière évaluation réalisée en 2013 fait ressortir une valeur comprise entre 7,2 et 8,0 M€.

- Dotations complémentaires :

Les dotations complémentaires s'élèvent à 1 979 k€. Elles sont constituées pour 1 456 k€ d'une fraction des parts que la Fondation détient dans la SCI Dantzig Immo (cf. note 8) et pour 523 k€ de valeurs mobilières de placement.

- Maintien de la valeur de la dotation :

La Fondation accroît la dotation d'une fraction du résultat lorsqu'il est excédentaire, afin d'en maintenir la valeur. Elle peut également l'accroître en valeur absolue par décision de son conseil de surveillance. En 2022, un montant de 39 491 € sera ainsi affecté à la dotation, correspondant à l'inflation qui s'est élevée à 1,6% en 2021.

25. Fondations abritées

Conformément à ses statuts, la Fondation dispose de la capacité à abriter des fondations créées par des donateurs ou par respect de volontés testamentaires. Les biens, droits et ressources affectés à ces fondations abritées, constituent des biens propres de la Fondation qui les gère directement, en se conformant aux volontés des fondateurs. Les opérations générées par la gestion de ces biens font partie intégrante des comptes de la Fondation mais font l'objet d'un suivi individualisé en comptabilité analytique.

A fin 2021, ces fondations abritées sont au nombre de 7 :

- fondation Séverine Degrand,
- fondation la Guilde Européenne du Raid,
- fondation Insertion Emploi Occitanie,
- fondation Louis-Paul Aujoulat,
- fondation A2ES,
- fondation des Patronages,
- fondation Jean Cassaigne

Impact sur le compte de résultat par origine et destination :

	Exercice 2021	Exercice 2020
Produits liés à la générosité du public	127 888	116 528
Dons, legs et mécénat	82 103	62 380
Autres produits liés à la générosité du public	45 785	54 148
Contributions financières	30 000	0
Reprises sur provisions et dépréciations	6 047	2 336
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	45 575	15 168
Total	209 510	134 032
Missions sociales	135 174	43 287
Réalisées en France	45 914	14 000
Réalisées à l'étranger	89 260	29 287
Frais de fonctionnement	19 369	40 028
Dotations aux provisions et dépréciations	0	19 212
Reports en fonds dédiés de l'exercice	54 968	31 506
Total	209 510	134 032

Impact sur le bilan :

Actif	Exercice 2021	Exercice 2020
Actif circulant	1 288 028	1 260 499
Valeurs mobilières de placement	1 188 401	1 078 570
Disponibilités	99 627	181 929
Produits à recevoir	8 317	5 380
Total actif	1 296 345	1 265 879
Passif	Exercice 2021	Exercice 2020
Dotations des fondations abritées	1 142 560	1 115 560
Fonds dédiés des fondations abritées	134 663	125 271
Fournisseurs et comptes rattachés	19 121	25 048
Total passif	1 296 345	1 265 879

AUTRES INFORMATIONS

26. Effectifs

Les effectifs moyens (de droit français) ont été au cours de l'exercice 2021 (en équivalent temps plein) :

	2021
Cadres	23,1
Employés	14,3
TOTAL	37,4

La Fondation emploie également 93 salariés étrangers, dont 59 au CDTLUB de Pobè (Bénin).

27. Rémunérations

Le montant des salaires versés en 2021 correspondant aux effectifs ci-dessus s'est élevé à 1 950 k€ hors charges patronales. L'évolution de la rémunération des salariés est décidée par le directoire qui en informe le conseil de surveillance. Celle des membres du directoire est décidée par le conseil de surveillance. Le collège des trois membres du directoire a perçu 251 611 € en 2021. Cette somme comprend leur indemnité au titre du mandat de membre du directoire et leur salaire de directeur de département. Ils ne perçoivent aucun avantage en nature.

28. Contributions volontaires en nature

Les membres des instances sont tous bénévoles :

- Conseil de surveillance : 9 membres
- Commission financière : 6 membres
- Commission d'évaluation et de contrôle : 3 membres
- Commission scientifique et médicale : 8 membres

De plus, 21 délégations départementales et 3 associations affiliées permettent la diffusion du message de Raoul Follereau, avec environ 350 bénévoles réguliers. Enfin, à l'occasion de la Journée Mondiale des lépreux, plusieurs milliers de bénévoles sont présents sur l'ensemble du territoire national pour quêter. Ces contributions volontaires n'étant pas quantifiables, elles ne sont pas valorisées.

En outre, la Fondation reçoit également des contributions volontaires en nature sous forme de matériels, prestations de service ou autres apports en nature. Ces contributions se sont élevées en 2021 à 58 885 €.

29. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires figurant au compte de résultat est de 74 520 € au titre de leur mission de contrôle légal des comptes.

30. Nombre et montant des reçus fiscaux émis

L'article 222 bis du Code général des impôts prévoit que les organismes sans but lucratif ayant reçu des dons et adressé des reçus fiscaux déclarent chaque année à l'administration fiscale, le montant global des dons et versements mentionnés sur ces documents.

En 2021, la Fondation a émis 49 279 reçus fiscaux correspondant à un montant total de dons reçus en numéraire ou en nature de 5 218 258,86 €.

CERTIFICATION

À la date du 25 juin 2020, la Fondation Raoul Follereau a obtenu le label « Don en Confiance ». Cette labellisation signifie que l'association satisfait aux quatre grands principes du Don en Confiance : respect du donateur, transparence, probité et désintéressement, recherche d'efficacité.



AUDIT DES COMPTES

Les comptes de chacune des entités entrant dans le domaine de combinaison, sont audités et certifiés par un cabinet de commissaires aux comptes.

L'ensemble des comptes combinés tels qu'ils sont présentés dans ce document est certifié par le cabinet Mazars dont le rapport figure ci-après.

mazars

POUR ALLER PLUS LOIN

Ces comptes sont librement accessibles sur le site internet de la Fondation Raoul Follereau : www.raoul-follereau.org et publié au site du Journal Officiel : www.journal-officiel.gouv.fr.

Des informations complémentaires peuvent être demandées en s'adressant à la Fondation, par téléphone au 01 53 68 98 98 ou par mail à accueil@raoul-follereau.org.





61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

FONDATION RAOUL FOLLEREAU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Fondation Raoul Follereau

Fondation reconnue d'utilité publique

SIREN : 784 719 510

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Membres

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la Fondation Raoul Follereau, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice :

- Notes « 20. Commentaires sur les charges par destination », « 21. Commentaires sur les produits par origine », « 22. Le compte d'emploi annuel des ressources » et « 23. Report des ressources liées à la générosité » de l'annexe. Ces notes exposent les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées.

- Note « 6. Règles et méthodes comptables ; § Legs, successions et donations » de l'annexe. Cette note expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs et donations.

Nous nous sommes assurés de la bonne application des règles et méthodes comptables ci-dessus en conformité avec les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08.

- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes combinés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications spécifiques relatives à l'ensemble combiné données dans le rapport moral du Président

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives à l'ensemble combiné, données dans le rapport moral du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes combinés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'ensemble combiné, ni de chaque entité membre du périmètre et considérée isolément.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation et de l'ensemble combiné à poursuivre leur exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris La Défense, le 7 juin 2022

Le Commissaire aux comptes
Mazars

Jérôme EUSTACHE



